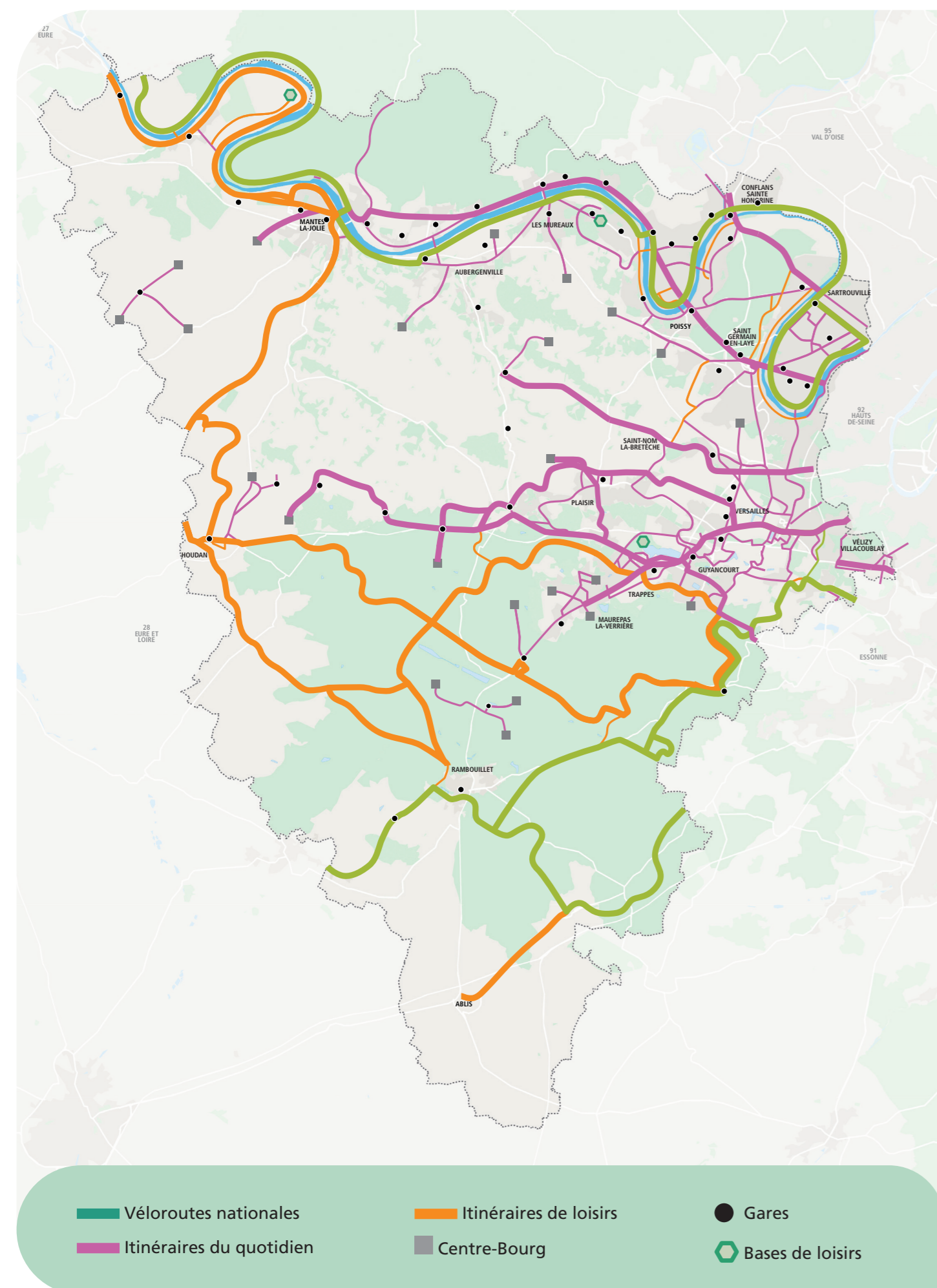


Plan vélo des Yvelines



PLAN VÉLO YVELINES 2022 - 2027 DÉVELOPPER LE VÉLO DU QUOTIDIEN

Développer un réseau continu

- + 230 KM = 1 350 KM en 2027
- 5 franchissements et 1 passerelle

Aménager des itinéraires rayonnants

- vers les établissements scolaires
- vers les 84 gares

Relier les pôles d'emploi

- aménagement du RER-Vélo

Créer une offre de services

- stationnement
- bornes gonflage / recharge...

Encourager le vélo « plaisir »

- Véloroutes
- Colline d'Élancourt / VTT
- Eco By'ke Park

Lauréat
**Terre
d'excellence
cycliste**
depuis juin 2019

Budget :
50 M€ sur routes départementales
12 M€ d'aides aux collectivités



Yvelines
Le Département

Donner toute sa place au vélo du quotidien



Acteur légitime des mobilités à travers son réseau routier et garant de la cohérence territoriale, le Département des Yvelines s'est engagé dans une

politique cyclable forte dès 2006. Avec le nouveau « Plan vélo », il s'agit d'asseoir la place du vélo dans les déplacements du quotidien et ainsi, d'offrir une réelle alternative à la voiture. Ce nouveau programme est ambitieux et ses objectifs inscrivent notre collectivité au cœur d'un vaste chantier à mener conjointement avec les acteurs locaux.

Le plan 2022-2027 prévoit d'augmenter le nombre de voies cyclables, de mailler le territoire, notamment autour des gares et des établissements scolaires, de renforcer les services aux cyclistes et d'accompagner l'essor du « slow tourisme ». Ce projet, qui bénéficie d'un effort d'investissement important, répond aux enjeux de développement durable et a été pensé sous l'angle des usages partagés et de l'intermodalité.

Les Jeux Olympiques, que nous accueillerons en 2024, et notre dynamisme historique en matière de sports cyclistes participent de cet élan : faire des Yvelines une Terre de vélo, pour les loisirs et les trajets du quotidien !

Pierre Bédier
Président du Département des Yvelines



Le Département des Yvelines décide de donner un nouvel élan au développement du vélo en adoptant le PLAN VELO DÉPARTEMENTAL 2022 - 2027 à hauteur de 62 millions d'euros. Il traduit une stratégie ambitieuse pour favoriser les modes de déplacements actifs du quotidien dans un objectif de santé publique, d'amélioration du cadre de vie et de lutte contre le changement climatique.

Trois idées fortes sont à retenir :

- Pour les Yvelinois, un réseau structurant, continu, sécurisé et confortable, doté de nouveaux services ;
- Pour le bloc communal, une aide pour renforcer l'attractivité des territoires ;
- Pour le Département, une affirmation de son identité historique « Terre de vélo » et le renforcement de son positionnement en faveur du développement durable.



Yvelines
Le Département

yvelines.fr
f t y

Vélo utile : favoriser les trajets du quotidien

L'objectif principal de la nouvelle politique « vélo » est de répondre au besoin le plus fréquemment invoqué par les usagers : disposer d'un réseau cyclable structurant, continu et sécurisé. Il s'agit de faciliter la mobilité du quotidien et de relier les zones d'habitat avec les gares, les établissements scolaires, les principales zones économiques et commerciales. Autant de projets menés en concertation avec les collectivités et les représentants des usagers.

Développement d'un réseau structurant continu et sécurisé

En réponse aux discontinuités du réseau actuel, il est nécessaire de construire en priorité une « armature » solide, composée d'itinéraires longs, continus, sécurisés et maillés entre eux. Les territoires pourront s'appuyer sur cette colonne vertébrale pour développer leur propre réseau cyclable sur un tissu plus fin.

Ces aménagements seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale, ou avec un accompagnement financier renforcé des collectivités qui compléteront le maillage départemental ou réaliseront des itinéraires rayonnants autour des gares et des établissements scolaires.

Exemple : une commune rurale aménage 1 km de piste cyclable, elle bénéficiera d'un taux de subvention de 70 %, et percevra jusqu'à 385 000 € pour son projet. Pour une commune urbaine, le taux sera de 50 %, voire 70 % si les aménagements cyclables se situent dans les quartiers inscrits en Politique de la Ville.

Aménagement du RER-Vélo

Le Département s'appuiera sur le réseau du RER-V, initié par le Collectif Vélo Ile-de-France, en vue d'aménager des itinéraires reliant les grands pôles de l'Ile-de-France, sur le modèle des transports en commun et d'assurer la desserte des zones d'emploi.

Création de franchissements

Après les constructions des passerelles à Conflans-Sainte-Honorine, Mantes-la-Jolie et Nanterre - Bezons - (Eole), le Département poursuivra les aménagements de franchissements fluviaux, ferrés ou routiers.

Desserte des établissements scolaires

Des liaisons seront aménagées pour desservir des établissements scolaires. Ces projets seront menés avec les communes volontaires pour que le maillage cyclable soit cohérent et continu entre les voies communales et départementales.

Desserte des gares

Des liaisons de rabattement vers les 84 gares seront réalisées pour favoriser l'intermodalité. L'accent sera notamment mis sur les gares rurales, ainsi que sur les pôles d'échanges principaux, dont les futures gares du Grand Paris Express et les gares Eole.



Vélo plaisir : encourager la pratique du vélo loisirs

À la veille de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques, le positionnement des Yvelines comme « Terre de vélo » sera conforté pour accroître la pratique du vélo « loisirs » pour tous.

Poursuivre l'aménagement des véloroutes

Les trois véloroutes Avenue Verte London-Paris, La Véloscénie et La Seine à Vélo, irriguent le territoire et permettent le développement touristique comme la pratique du Vélo loisirs et de la mobilité du quotidien.

Créer un Eco By'ke Park

Cet équipement innovant à vocation ludique et sportive se déclinera autour du vélo (piste de « pumptrack », parcours VTT et d'initiations), et sera intégré dans son tissu sociétal et environnemental.



Vélo défi : un emblème pour les Yvelines !

Soutenir les événements cyclistes et développer des partenariats

Le Département poursuit son soutien aux manifestations emblématiques. Détenteur des labels « Terre d'excellence cycliste - Fédération Française de Cyclisme » et « UCI Bike city Label », il continuera, en partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme, d'organiser des moments forts autour du vélo comme la Fête du Tour, le départ du Paris-Nice et les Championnats du monde de cyclisme sur piste (octobre 2022).

Capitaliser sur les Jeux Olympiques et Paralympiques

Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, qui verront 4 épreuves cyclistes se dérouler sur le territoire yvelinois, constituent une formidable occasion de promouvoir le vélo. Le Département portera, en partenariat avec les collectivités locales, des projets visant à valoriser les sites, en amont comme en aval des Jeux.

- Création d'un itinéraire cyclable maillant les trois sites olympiques de Saint-Quentin-en-Yvelines, en connexion avec la gare RER.
- Aménagement d'un site olympique de VTT sur la colline d'Élancourt dans l'objectif d'un héritage environnemental et sportif.



Une offre de services renforcée : faciliter la vie des cyclistes

Le développement des voies cyclables n'a de sens que s'il s'accompagne d'une offre de services à destination des cyclistes. Les usagers doivent pouvoir garer leur vélo en toute sécurité, le regonfler ou le recharger, disposer de lieux de repos, et même avant tout « savoir rouler ».

Se garer en toute sécurité

Le stationnement constitue un maillon indispensable dans la chaîne de déplacement à vélo. Le Plan Vélo prévoit de développer de manière significative :

- les parkings vélo dans les collèges ou à proximité, en partenariat avec les collectivités locales,
- le nombre de places près des gares, en partenariat avec Ile-de-France Mobilités, et la création de consignes en gares périurbaines et rurales,
- les véloboxes dans les propriétés départementales,
- les actions de marquage des vélos (dispositif Bicycode) et le soutien aux collectivités et associations pour la lutte contre le vol.

Entretenir son vélo plus facilement

Le vélo est un mode de déplacement économique, à condition de pouvoir l'entretenir facilement et à moindre coût. Le plan vélo prévoit :

- le développement de points services vélo avec bornes de recharge et de gonflage,
- la création de haltes de repos pour le vélo loisirs,
- l'attribution de la marque « Accueil Vélo » aux établissements adaptés au cyclotourisme.

Développer la culture vélo

Le Département souhaite développer la culture du vélo dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.

Par des actions ciblées et l'attribution de subventions aux acteurs locaux, il soutiendra les dispositifs « Savoir Rouler à vélo », « Bien vivre », les projets « vélo-école » ou « Tous en selle ! » dans les quartiers inscrits en Politique de la Ville.